

Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2024

Sont concernés par cette déclaration :

- les distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif ;
- les cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et clôtures de PEA ;
- les profits sur instruments financiers à terme.

Référez-vous aux notices ci-dessous :

- **2074-NOT-BIS** pour identifier les cadres qui vous concernent ;
- **2074-NOT** pour remplir les cadres.

1 Nom et adresse au 1^{er} janvier 2025

100 Contribuable

Nom	Prénom		
Nom, prénoms			
Numéro et rue	Code postal	Commune	
Adresse			

110 Si personne interposée, précisez :

Dénomination	N° SIRET

2 Éléments joints à votre déclaration pour savoir quels éléments joindre à votre déclaration, référez-vous à la notice 2074-NOT-BIS

Déclarations 2074-DIR 2074-IMP 2074-ETD 2075 Annexe : 2074-I Fiche d'aide : 2074-ABT 2074-PEAC

3 Distributions de plus-values par un OPC, un FPI, un placement collectif ou une SCR

301 Nommez l'OPC, FPI, placement collectif ou SCR distributeur de la plus-value :

Si la distribution de plus-values a été faite par une personne interposée ou une fiducie, indiquez également son identité.

Plus-value A			
Plus-value B			
Plus-value C			

	Plus-value A	Plus-value B	Plus-value C
302 Montant de la plus-value distribuée		+	+
303 Total des plus-values distribuées			=

✎ à reporter ligne 901

4 Compléments de prix perçus

401 Nommez les titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix

Titres A			
Titres B			
Titres C			

	Titres A	Titres B	Titres C
402 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix			
403 Date de perception du complément de prix			
404 Montant du complément de prix perçu		+	+
405 Total des compléments de prix			=

✎ à reporter ligne 902

Date et signature du contribuable

--

--

